

Déclaration des personnes en difficulté d'élocution et de communication

"L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou à sa maladie"
Charte APF



Nous, les personnes qui ne parlons pas ou qui avons des difficultés de communication, nous sommes en situation de handicap, mais nous sommes en capacité de vous comprendre.

Nous souhaitons cependant pouvoir dialoguer avec vous directement. Et nous avons des moyens particuliers pour le faire (regards, gestes, symboles, synthèses vocales, logiciels, écrits, accompagnateurs...).

Demandez-nous comment nous communiquons ou si nous utilisons un moyen particulier.



Pour dialoguer, mettez-vous en face de nous, à notre niveau (assis ou baissé).

Adressez-nous la parole normalement : sans nous infantiliser, sans employer le tutoiement systématique.



Prenez le temps de nous écouter ou de décoder avec patience, même si vous n'avez pas le temps ! Faites-nous répéter plutôt que de faire semblant de comprendre, nous nous en rendons compte. Aménagez des temps de silence pour favoriser le dialogue. Laissez-nous terminer nos phrases. Demandez-nous régulièrement confirmation de la justesse de votre compréhension. En dernier recours, nous répondrons par oui ou non à vos questions.



Adressez-nous la parole directement : pas à notre accompagnateur. Ne parlez pas de nous à la troisième personne en notre présence.

Nous avons parfois des expressions du visage ou des mouvements inhabituels. Ce ne sont pas des signes de souffrance ou d'agressivité, mais des mouvements involontaires. N'ayez pas peur.



En acceptant cette écoute active et respectueuse de la personne, nous améliorons l'accessibilité, la citoyenneté et tentons de gommer les effets du handicap.



Ensemble, créons des liens forts et durables !